



## EI, fin de CDD et droit au chômage

Par **Alban**, le **27/05/2009** à **15:31**

Bonjour,

Il y a quelques mois j'ai créé une Entreprise Individuelle pour exploiter un site marchand.

Depuis cette création, j'ai aussi signé un contrat de travail à durée déterminé de 6 mois. J'exerce donc mon activité salarié, et mon activité propre en parallèle.

Je voulais savoir, dans le cas où mon contrat de travail ne serait pas reconduit ou transformé à la fin de celui-ci, si j'aurais le droit aux indemnités chômage (étant donné que j'ai cotisé obligatoirement en tant que salarié).

Merci de vos réponses avisées